

203

Vak 123

203

P. HENRI DE GRÈZES

JEANNE D'ARC,

FRANCISCAINE



Bibliotheca
Conventus
Woerdensis

PARIS
LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

RUE CASSETTE, 45

—
1895

JEANNE D'ARC FRANCISCaine

Bibliotheca
Conventus
Woerdensis

La souveraine décision de Rome a fait éclater sur tous les points de la France, avec les accents d'une patriotique allégresse, d'ardentes prières; car les prières peuvent, dès maintenant, en toute liberté, solliciter l'appui de la vénérable Jeanne d'Arc. A cette joie et à ces prières, la famille franciscaine s'unit avec un indicible bonheur. En elle, le doux sentiment de la fraternité s'unit aux nobles émotions de piété et de patriotisme, réveillées ou provoquées par les solennités de l'heure présente. Elle voit une sœur dans la libératrice, dans l'héroïque martyre dont le nom est en ce moment sur toutes les lèvres, dont le souvenir fait battre tous les cœurs. Notre Ordre a de très fortes raisons de croire que Jeanne d'Arc a été imprégnée de la sève du mysticisme franciscain, et a professé la règle du Tiers-Ordre séculier.

Jeanne, sans doute, appartient avant tout au catholicisme et à la France. Son affiliation au Tiers-Ordre ne saurait ni la leur enlever ni l'amoindrir à leurs yeux. Qui fut plus catholique de fait, et plus *français* de nom et de cœur que le séraphique *P. S. François*. Saint Louis, saint Elzéar, saint Roch appartenaient au Tiers-Ordre. En ont-ils été pour cela moins catholiques et moins français? Blanche de Castille, la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, la bienheureuse Jeanne de France étaient Tertiaires. Leur âme a-t-elle été pour cela moins française et moins catholique? Le Tiers-Ordre n'est pas une *petite église*; encore moins une association anti-nationale.

Née à Domrémy, sur les extrêmes confins de la France du xv^e siècle, Jeanne fut manifestée à Vaucouleurs, dans la même

BIBL. CONV.
O. F. M.
WIJCHENS

région. De là lui vint le surnom de *bonne Lorraine*, que l'on retrouve encore tous les jours sur les lèvres des riverains de la Meuse. La *bonne Lorraine* n'en fut pas moins justement proclamée de son vivant, comme elle l'est de nos jours, la *grande Française*. Ainsi en est-il, toute proportion gardée, par rapport à nous, Franciscains. En réclamant Jeanne comme notre sœur en saint François, nous ne la ravissons pas à la grande fraternité du catholicisme et de la patrie.

La question que nous voulons étudier n'est point absolument nouvelle, du moins quant à ses aperçus généraux. Elle fut traitée il y a quelques années par un écrivain de mérite, qui eut le tort de mêler, à des récits très vrais sur les relations de Jeanne d'Arc avec l'Ordre de saint François, des imputations très injustes contre les fils de saint Dominique (1); aussi nous garderons-nous bien de le suivre. Après lui, des écrivains catholiques ont abordé le même sujet dans des publications de nuances diverses (*l'Univers*, le *Monde*, le *Citoyen*, de Marseille, la *Revue franciscaine*, publiée par les PP. Franciscains de l'*Observance*). M. Léon Gautier terminait ainsi quelques pages émues qu'il venait d'écrire sur notre héroïne : « Quelle joie pour l'Ordre de saint François, quand il sera prouvé que Jeanne d'Arc était une tertiaire franciscaine ! Le fait est probable, et j'en suis déjà tout joyeux. Espérons (2). »

Le 25 juin 1888, le Rme P. Général des Franciscains, dans sa lettre postulatoire pour l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc, rappelait longuement les relations de la Pucelle avec l'Ordre de saint François. « Ces relations, ajoutait-il, ont fait penser, *non sans fondement*, qu'elle appartenait au Tiers-Ordre séculier... »

Depuis, cette question n'a cessé de préoccuper les esprits les plus élevés, même ceux qui semblaient devoir être à peu près indifférents à la solution. Tout récemment, les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans* (n° du 24 avril 1894) annonçaient les

1. *Jeanne d'Arc et les Ordres mendiants*, étude publiée par M. Siméon Luce, dans la *Revue des Deux Mondes*, n° de mai 1881. Cet article et deux autres s'y rattachant ont été, par l'auteur, réunis en un volume, sous le titre : *Jeanne d'Arc à Domrémy*. Paris, 1886. — Les Pères Dominicains, pour ce qui les concerne, ont complètement répondu à M. Siméon Luce, dans une brochure intitulée : *La guerre de Cent ans, Jeanne d'Arc et les Dominicains*.

2. *Jeanne d'Arc et le mouvement religieux du xv^e siècle*, feuilleton scientifique du *Monde*, 2 juin 1881.

fêtes splendides et prochaines des 6, 7 et 8 mai. Or, en regard de l'annonce des fêtes, s'étale un long article intitulé : *Jeanne d'Arc franciscaine* (1). « La question, bien que malaisée à trancher, dit l'auteur, n'est pas dépourvue d'intérêt, soit en raison de l'héroïne elle-même, dont l'âme religieuse et les habitudes de piété ne sauraient nous laisser indifférents, soit à cause de la connexion qui pouvait exister entre son titre de franciscaine et sa mission de libératrice de la France. Cette connexion, disons-le tout de suite, si on parvenait à l'établir, n'aurait rien qui pût obscurcir à nos yeux l'origine surnaturelle de la mission de Jeanne. »

L'auteur rapporte ensuite sommairement certaines données historiques, desquelles on peut conjecturer que la Pucelle fut affiliée à la famille franciscaine; puis il conclut : « Il nous paraît, ainsi qu'à M. Siméon Luce, difficile de douter, d'après tous ces documents réunis, que Jeanne d'Arc n'ait été réellement tertiaire de Saint-François. » Tout en citant M. Siméon Luce, et en s'inspirant principalement de ses travaux, l'auteur s'est pourtant bien gardé de le suivre, même de loin, dans ses diatribes passionnées contre les Frères Prêcheurs; nous ne pouvons que l'en féliciter.

En voyant les *étrangers* s'occuper de *Jeanne d'Arc franciscaine*, et s'intéresser vivement à la solution d'une question qui semblait de prime abord purement familiale, nous, *fils de la famille*, nous nous sommes reproché d'avoir tardé à publier les notes, depuis longtemps et patiemment recueillies sur ce sujet dans la Vie de Jeanne d'Arc et dans les *actes* authentiques de son procès.

Il y a, dans la vie de la Pucelle, tout un ensemble de faits certains, indéniables, qui ne peuvent s'expliquer que par le fait de son affiliation au Tiers-Ordre. Nous avons à cœur de nous en souvenir et de les faire connaître.

I. — *Jeanne d'Arc et la règle du Tiers-Ordre.*

Il ne peut être question ici de la règle actuelle, récemment modifiée par Léon XIII; notre argumentation serait trop facile, et par là moins probante. Cette règle, en effet, sauf en deux ou trois points, ne prescrit guère que les devoirs généraux de la vie

1. L'article est signé : *A. de S^{te} Cr.*

chrétienne, prise bien au sérieux ; elle n'entre pas dans les détails. Il s'agit ici uniquement de l'ancienne *règle*, publiée à la fin du ^{xiii}^e siècle par Nicolas IV, et qui a été en vigueur jusqu'à ces derniers temps. Nous allons voir comment Jeanne l'a étudiée, comprise et pratiquée.

1^o *Des vêtements*. — « Que les Frères et les Sœurs de cette Fraternité sortent ordinairement vêtus d'une étoffe humble, et pour le *prix* et pour la *couleur*, qui ne doit être ni entièrement blanche ni entièrement noire... leurs vêtements seront agrafés et non ouverts, comme l'exige la bienséance, et leurs manches seront fermées... Les Sœurs n'useront ni de rubans ni de cordons de soie... afin que, selon le conseil de saint Pierre, prince des apôtres, elles renoncent entièrement aux vaines parures de ce siècle. — *Règle de Nic. IV*, ch. III.

Dans la pratique, si les Sœurs tertiaires n'étaient pas entièrement vêtues de gris ou de brun, comme la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, du moins, pour se rapprocher le plus possible de la règle, elles évitaient avec soin d'être entièrement vêtues de noir, et surtout de blanc, couleur voyante. Le noir, couleur *humble* et austère, dominait dans leur vêtement; mais toujours quelque partie de celui-ci venait rompre l'uniformité, et rappeler la couleur préférée de l'Ordre.

En plus de la règle, un usage séculaire, sanctionné par l'autorité des supérieurs, imposait alors aux Sœurs d'avoir les cheveux coupés en rond, à la hauteur du cou et du bas de l'oreille. *Omnes Sorores communiter capillos suos usque ad aures, certis temporibus tondeant in rotundum* (Speculum Minorum, Tract. III, fol. 229, V^o. Rouen, 1509).

Mettons en regard de ces prescriptions minutieuses et de ces usages ayant force de loi, les données les plus authentiques sur la vie de Jeanne. Nous serons étonnés et édifiés. Rarement on vit une tertiaire plus fidèle.

Tous les auteurs, d'après la *déposition du greffier de la Rochelle*, nous décrivent le costume et l'extérieur de Jeanne, à son départ de Vaucouleurs, le 22 février 1429, et à son arrivée à Chinon, onze jours plus tard (6 mars). Tous, anciens et modernes, nous la représentent vêtue d'un pourpoint noir, ayant les chausses attachées avec des aiguillettes, portant une tunique ou robe courte de *gros gris noir*, sur la tête un chaperon ou chapeau, *ayant les cheveux coupés courts et en rond*.

Rappelons brièvement les prescriptions de la règle et les

usages : étoffes *humbles* pour le prix et la *couleur*... vêtement soigneusement *fermé*, costume qui ne soit *pas entièrement noir*, cheveux *coupés en rond*. N'est-ce pas frappant?

Jeanne n'avait pas toujours revêtu des couleurs aussi *humbles*. Lorsqu'elle s'était présentée, pour la première fois, devant Robert de Baudricourt, vers la mi-mai 1428, elle était vêtue d'étoffes grossières, comme en portent les gens de la campagne, mais ces étoffes étaient de couleur voyante; le rouge y dominait; le fait est attesté par plusieurs témoins (1). Nul d'entre eux ne fait observer que Jeanne ait eu, à cette époque, les cheveux disposés d'une façon insolite. Que s'est-il donc passé entre ces deux dates (13 mai 1428 et janvier-février 1429), et comment expliquer un changement si sensible? La suite de l'histoire va nous l'apprendre.

Le sire de Baudricourt a considéré les affirmations de Jeanne comme les rêves d'un cerveau malade, et il a dit à Durand Laxart, qui lui présentait la jeune fille, de la reconduire à son père, non sans lui avoir préalablement administré une verte correction (2). Jeanne est revenue à Domrémy. Or, deux mois après, des bruits de guerre la contraignent à quitter précipitamment son village et à se réfugier avec ses parents à Neufchâteau. Elle y demeure quatre jours, disent les uns, environ quinze jours, déclare-t-elle au procès (3). Là, quelle qu'ait été la durée de son séjour, elle ouvre son âme aux Cordeliers, qui depuis deux siècles y sont établis; et elle se confesse deux ou trois fois à l'un d'eux (4). Jeanne avait alors seize ans et demi. C'est alors, selon toute probabilité, qu'elle a été admise dans le Tiers-Ordre.

1. « Ipse testis loquens didit victam Johannam, indutam pauperibus vestibus, *rubris*. » — *Procès*, II, 436. Déposition de Bertrand de Poulangy, un des deux hommes d'armes qui accompagnèrent la Pucelle, de Vaucouleurs à Chinon; et plusieurs autres.

2. Qui Robertus pluries ei (à Durand Laxart) dixit quod reduceret eam ad domum patris sui, et daret ei alapas. — *Procès*, II, 441.

3. Propter Burgundos recessit à domo patris, et ivit ad villam quæ dicitur Novum Castrum, et ibi stetit quasi quindecim dies. I, 51 et 214. — D'après M. Quicherat (II, 392, note 2), c'est bien à la fin de juillet 1428 qu'ont eu lieu les événements dont il est question.

4. Aliquotiens etiam, bis aut ter, prout credit (Johanna), confessa fuit religiosiis mendicantibus. Et hoc erat apud dictam villam de Novo Castro. — Id. 51.

Avant cette époque (juillet 1428), Jeanne aurait certes pu être admise dans le Tiers-Ordre. Les relations étaient fréquentes entre Domrémy et Neufchâteau, et les PP. Cordeliers de cette dernière ville avaient dû passer plus d'une fois par Domrémy, et y recevoir l'hospitalité dans la maison de Jacques d'Arc. Nous reviendrons sur ce point de détail quand nous parlerons des relations de Jeanne avec les Franciscains.

Mais il n'était point dans les habitudes de ces religieux d'admettre au Tiers-Ordre des sujets très jeunes. D'autre part, dans ces relations passagères, ils n'avaient pu suffisamment apprécier la jeune fille pour la revêtir ainsi, sans autre examen, des livrées franciscaines. Lors de son séjour forcé à Neufchâteau, Jeanne n'était plus une enfant; elle paraissait même un peu plus âgée qu'elle n'était en réalité. Par là nous est expliquée l'erreur de quelques chroniqueurs de son temps qui, jugeant d'après les apparences extérieures, lui attribuèrent vingt ou vingt et un ans au début de sa mission, alors qu'elle en avait seulement dix-sept.

Aucun portrait authentique de Jeanne d'Arc, dessiné, peint ou sculpté, n'est parvenu jusqu'à nous. Mais, en fusionnant les témoignages de ses contemporains, nous pouvons nous faire une idée exacte de ce qu'elle était à l'époque dont nous parlons. « Développée de bonne heure par le grand air et l'activité laborieuse des champs, elle était, nous disent ceux qui l'ont vue, forte et bien conformée, grande, du moins pour son sexe, un peu brune de teint, comme tous ceux qui ont vécu au grand air; ses cheveux étaient noirs. Sa vigueur, peu commune, contrastait avec une voix singulièrement douce. Elle apparaissait noble et modeste dans son maintien, gracieusement enjouée dans le commerce ordinaire de la vie (1). » Le lecteur franciscain nous pardonnera facilement cette digression sur le portrait de notre chère sœur Jeanne.

Pendant son séjour à Neufchâteau, fidèle à ses habitudes pieuses, la jeune fille alla se confesser aux PP. Cordeliers. Elle ne put pas ne pas leur parler des voix mystérieuses qu'elle entendait depuis bientôt quatre ans. Émerveillés de ces communi-

1. Belle et bien conformée,... grande et moult belle,... Bien compassée de membres et forte... *Rusticana facie*,... *nigro capillo*,... *vocem gracilem*,... *gestu multum simplex*,... *hilarum gerit vultum*. — *Déposit. de plus. tém. au procès. Voy. Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXXII et suiv.

cations qui s'accordaient pleinement avec leurs sentiments patriotiques, ne voyant dans cette âme candide que *bien, virginité, dévotion, humilité et simplesse* (1), ils firent revenir Jeanne les jours suivants, pour l'interroger à loisir. Le résultat de cet examen et de ces entrevues fut l'agrégation de Jeanne au Tiers-Ordre. Elle n'en fit point mystère à sa famille, tout au moins à sa mère. Un des signes de cette agrégation, outre les modifications déjà constatées dans ses vêtements, était l'anneau béni, sur lequel était gravé en relief le saint nom de Jésus. A dater de cette époque, on le voit toujours au doigt de Jeanne, jusqu'au jour où il lui fut enlevé par les Bourguignons qui la firent prisonnière sous les murs de Compiègne (24 mai 1430). Or cet anneau lui avait été donné par sa mère; elle-même l'a déclaré formellement et à diverses reprises.

Depuis ce séjour mémorable à Neufchâteau, Jeanne a complètement renoncé aux étoffes de couleur voyante, prohibées par la règle du Tiers-Ordre. Pendant son séjour près du roi, si les princesses lui font présent de vêtements somptueux, elle les distribue aussitôt aux personnes de son entourage. Ses contemporains, en relatant ces particularités, exaltent les goûts simples et modestes, et le cœur généreux de l'héroïne. Avec eux nous admirons les sentiments de Jeanne; en même temps, nous constatons sa fidélité persévérante à garder la règle qu'elle a vouée.

Cette règle prescrivait en outre aux Tertiaires de tenir leurs vêtements *agrafés et non ouverts*, et d'avoir les *manches fermées*. Jeanne fut scrupuleusement fidèle à cette prescription. D'après le témoignage de tous ceux qui l'accompagnèrent dans ses voyages et dans ses campagnes, elle gardait toujours ses vêtements soigneusement *agrafés*, même la nuit, lorsqu'elle était obligée de reposer dans le même appartement que d'autres personnes. (*Vestibus vaginatis*. — Procès, *passim*.)

Enfin, selon la dernière recommandation de ce chapitre III, Jeanne renonça complètement *aux vaines parures de ce siècle*. Une petite brochure de propagande, d'ailleurs très intéressante, et récemment parue (2), donne en première page une gravure représentant la Pucelle. De longs cheveux bouclés flottent sur ses épaules; sur sa tête est coquettement posée une toque élégante,

1. Dépôt. des contemporains et compatriotes de Jeanne.

2. *La vénérable Jeanne d'Arc*, dédiée à la jeunesse chrétienne, par la comtesse Armand de Chabannes, in-16° de 46 p. Imprimerie Saint-Paul, Bar-le-Duc.

amplement agrémentée de panaches ondoyants. La gravure est très gracieuse: elle n'est pas conforme aux données de l'histoire. Pour la chevelure, nous savons ce qu'il faut en penser. Quant au couvre-chef, nous avons de bonnes raisons pour penser que Jeanne n'en porta jamais de semblable.

On a conservé à Orléans, jusqu'à la grande Révolution, un chapeau de la Pucelle. Il était de simple feutre *gris*, sans autre ornement qu'une petite fleur de lys dorée qui rattachait le bord relevé par devant. Laissé par Jeanne en souvenir à la famille qui lui avait donné l'hospitalité pendant son séjour, il avait été précieusement conservé à travers les siècles. En 1790, les Jacobins s'en emparèrent, et, dressant un bûcher sur la place publique, le brûlèrent en dansant autour des flammes et en chantant le *Ça ira!*... Des mains françaises, reprenant l'œuvre des Anglais, ont accompli cette odieuse profanation, anéantissant la seule relique authentique de Jeanne d'Arc.

Ainsi, de l'héroïque et sainte martyre il ne reste plus rien; pas un fragment d'os calciné, pas un lambeau d'étoffe, pas même un cheveu (1). De Jeanne il ne subsiste rien; comme si rien de matériel n'avait dû rester d'elle; comme si le feu qui a consumé son corps virginal, n'avait dû nous laisser à jamais que son âme et son souvenir.

2^e *Du jeûne.* — « Que les Frères et les Sœurs jeûnent tous les vendredis de l'année, à moins qu'ils n'en soient empêchés par la maladie ou par toute autre cause légitime... Mais depuis la fête de Tous les Saints jusqu'à Pâques, ils jeûneront tous les mercredis et vendredis. » (*Règle de Nic. IV*, chap. V.)

Tous les témoins nous affirment que Jeanne jeûnait fréquemment, notamment les vendredis. De là, ses ennemis voulurent la faire passer pour hallucinée. Il leur sembla plaisant d'attribuer ses visions à une imagination surexcitée par le jeûne. « Aviez-vous jeûné quand vous entendites vos voix pour la première fois? lui demandèrent ses juges. — Non », répondit-elle simplement, sans

1. Aux archives de Riom (Puy-de-Dôme), on conservait un cheveu de la Pucelle. Il était fixé par une de ses extrémités dans le sceau de cire rouge authentiquant la lettre qu'elle fit écrire aux habitants de cette ville. A diverses reprises, nous avions eu la consolation de le voir et de le vénérer. Depuis 1888, il a disparu, avec le cachet dans lequel il était scellé, dérobé sans doute par quelque visiteur indiscret, à qui on aura imprudemment confié sans témoins le précieux document.

voir la perfidie de la question. En fait, ses voix s'étaient fait entendre à elle tout d'abord en 1425. Or, à cette date, d'après tout ce que nous avons dit, l'enfant n'avait pas encore été agrégée au Tiers-Ordre.

3^o *Des armes offensives.* — « Que ceux qui appartiennent à cette Fraternité ne portent point sur eux d'armes offensives, si ce n'est pour la défense de l'Église romaine, ou de la foi chrétienne, ou de leur propre pays, ou bien encore avec la permission de leurs ministres. » (*Règle de Nic. IV*, ch. VII.)

Si Jeanne a portée l'épée, c'est qu'il s'agissait de défendre le *beau pays de France*, et de *bouter l'étranger dehors*. Mais, même avec un motif si légitime, elle ne se servit que bien rarement de son épée, et jamais pour frapper à mort. « J'aimais beaucoup mieux, quarante fois plus, la bannière que l'épée, dit-elle à ses juges. Quand je chargeais l'ennemi, je portais ma bannière, pour éviter de tuer; jamais je n'ai tué personne. »

4^o *Des serments.* — « Que les Frères et les Sœurs s'abstiennent des serments solennels, à moins qu'ils n'y soient contraints par la nécessité, et seulement dans les cas exceptés par le Siège Apostolique, c'est-à-dire pour le bien de la paix, pour justifier leur foi, pour réfuter une calomnie, confirmer un témoignage... Ils éviteront avec le plus grand soin les jurements dans les conversations ordinaires... » (*Règ. de Nic. IV*, ch. XII.)

Tous les *actes* des divers procès s'accordent à nous dire que Jeanne considéra toujours le serment comme un acte de religion; chaque fois qu'elle crut pouvoir le prêter, elle faisait auparavant un grand et dévot signe de croix. Jamais on ne put l'amener à le prêter en dehors de la stricte nécessité. A Rouen, l'évêque de Beauvais prétendait exiger d'elle qu'elle corroborât par serment la vérité de chacune de ses réponses, alors même qu'il ne s'agissait que de choses de peu d'importance. Jeanne hésita beaucoup, elle ne voulait jurer que pour les réponses concernant sa foi ou son honneur. Elle finit pourtant par céder quand elle vit que ses adversaires se faisaient un prétexte de son refus pour l'accuser de mauvaise foi.

L'évêque chercha alors à la prendre en défaut les jours suivants en lui posant de nouveau les mêmes questions; et de nouveau il exigeait le serment de l'accusée. Cette fois, Jeanne se récrie : « Je l'ai prêté hier, dit-elle, cela doit vous suffire; vous me chargez trop. » Et ses plaintes deviennent telles, qu'un des assesseurs, pris de pitié, prend la défense de la pauvrete, et déclare que,

pour des questions tout à fait semblables, il doit lui suffire de s'en référer à sa première réponse et au serment qui l'a accompagnée.

L'évêque voulut du moins la contraindre à jurer par serment qu'elle répondrait à toutes les questions qui lui seraient posées, quelque cachées et secrètes que pussent être les choses sur lesquelles elle serait interrogée. Par une prudence supérieure à son âge, autant que par esprit de religion, Jeanne protesta plus vivement et refusa net de s'engager ainsi. « Non, dit-elle, je ne puis faire un tel serment. Jamais, quoi qu'il puisse m'en advenir, jamais je ne répondrai, lorsque mes réponses pourraient compromettre la dignité du Roi, l'honneur ou la sécurité des miens et de la cause royale. »

Aux questions complexes, embrassant des choses auxquelles l'accusée pouvait répondre et d'autres sur lesquelles elle devait se taire, Jeanne ne répondait que par un serment accompagné de restrictions. L'évêque ayant voulu l'obliger à jurer simplement et sans restrictions, la menaçant, si elle s'y refusait, de regarder les accusations comme fondées, elle ne voulut pourtant jamais faire un pareil serment. « J'ai juré, dit-elle, de ne pas dire certaines choses; et vous ne devriez pas m'exciter à me parjurer. » (P. Ayroles, t. I, p. 265 et 303.)

Est-il besoin d'ajouter que non seulement on n'entendit jamais sortir des lèvres de Jeanne ni jurement ni parole malséante, mais qu'elle les avait en abomination, et ne les toléra jamais dans ceux qui l'entouraient.

5° *La messe tous les jours.* — « Que les Frères et les Sœurs qui jouissent d'une bonne santé entendent tous les jours la messe dans le lieu où ils se trouvent, s'ils le peuvent commodément... (*Règ. de Nic. IV*, ch. XIII.)

Tous les témoins nous affirment que Jeanne, en tous ses voyages et au milieu des camps, quelles que fussent ses préoccupations ou ses fatigues, ne se priva jamais de l'assistance quotidienne au saint Sacrifice.

« Quand elle fut citée à Rouen, dit l'inquisiteur Bréhal, elle fit trois demandes aussi pieuses que raisonnables, auxquelles ledit évêque (Cauchon) opposa un cruel refus. La première fut de pouvoir entendre la messe. » (*Apud Ayroles*, p. 539.)

« Dès la première séance, dit le sommaire de Paul Pontanus, elle a requis très instamment, à l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Vierge, qu'on lui permit d'entendre la messe. » (*Id.*,

p. 165.) On lui promet qu'elle aura la messe, si elle dépose ses vêtements d'homme. Elle y consent, malgré les fortes raisons qu'elle avait de les garder; tant était grand son désir de participer au saint Sacrifice! Mais on ne tient pas la promesse, et elle reprend ses vêtements d'homme : ce dont on ne manque pas de lui faire un crime.

II. Jeanne d'Arc et le culte du saint Nom de Jésus.

Nous disons : le *culte* du saint Nom de Jésus, et non la *dévotion* à ce Nom adorable. Il y a, en effet, une grande différence entre les deux choses. Pour mieux la saisir, rappelons brièvement ce qui s'est passé pour le *culte* du Sacré-Cœur.

La *dévotion* au Sacré-Cœur de Jésus avait commencé sur le Calvaire; elle grandit avec les siècles. Mais le *culte* extérieur de ce Cœur adorable n'a commencé que bien plus tard; et il n'a reçu sa pleine illumination que par les révélations du Sauveur à la Bienheureuse Marguerite-Marie (1673-1693). Encore fut-il à cette époque et pendant près d'un siècle l'objet d'indignes attaques; nous n'avons pas à redire ici toutes ces choses. Ainsi en a-t-il été, toutes proportions gardées, de la *dévotion* au saint Nom de Jésus et du *culte* extérieur de cet auguste Nom.

« Le nom, a-t-on dit, n'est que la personne rappelée par l'oreille à notre esprit et à notre cœur, comme le portrait nous en rappelle la vue. » La *dévotion* au Nom adorable de Jésus a donc dû être aussi ancienne que le christianisme. Saint Paul, dans ses Épîtres inspirées, le répète fréquemment, lors même que la phrase ne le demande pas, uniquement pour avoir le bonheur de l'écrire; on l'a compté jusqu'à près de deux cent cinquante fois dans ses quatorze Épîtres. Les premiers chrétiens, ne pouvant, par crainte des persécutions, le graver dans leurs lieux de réunion, ni le prononcer en public, avaient trouvé un moyen aussi touchant qu'ingénieux de se le rappeler et de l'honorer. Ils peignaient un poisson, et les cinq lettres du mot grec *Ichthus* (poisson) leur représentaient le nom de Jésus avec un commentaire expressif (*Jésus, Christ, Fils de Dieu, Sauveur.*)

Saint Bernard a parlé plus éloquemment que tout autre du Nom de Jésus. Nous lisons dans la vie de quelques saints qu'ils le gravèrent sur la chair vive de leur cœur, pour que tous les battements de ce cœur fussent à l'honneur de ce Nom adorable.

Tout cela, c'est la *dévotion*; ou, si l'on veut, un culte individuel et privé : ce n'est pas le culte extérieur, solennel et public.

Nous avons raconté ailleurs la part glorieuse de la famille franciscaine dans la préparation et la propagation du culte du Sacré-Cœur (1). Pour le culte du saint Nom de Jésus, l'action franciscaine fut encore plus manifeste et plus décisive. Il était réservé à nos saints Bernardin de Sienne et Jean de Capistran et à leurs Frères, de propager le culte et de faire établir la fête du saint Nom de Jésus. Cette fête, avant d'être universelle, fut d'abord franciscaine; le suprême témoignage de l'Église ne permet à personne d'en douter. Nous lisons, effet, dans nos livres liturgiques, approuvés par le Saint-Siège : « Le culte de ce saint Nom, propagé de tous côtés par saint Bernardin de Sienne et saint Jean de Capisteau, fut accru par la célébration d'un office spécial, autorisé par Clément VII dans tout l'Ordre des Mineurs. De nouvelles concessions des Pontifes Romains étendirent successivement cet office à d'autres Ordres religieux, à diverses provinces, à divers royaumes. Enfin, Innocent XIII l'étendit à l'Église universelle, en assignant pour cette fête le deuxième dimanche après l'Épiphanie (2) ». — « La fête du saint nom de Jésus. Clément VII permit aux Frères Mineurs de la célébrer chaque année le 14 janvier, en souvenir de l'insigne triomphe remporté à Rome (ce jour-là), sous le Pape Eugène IV, par saint Bernardin de Sienne. Clément VIII l'enrichit d'indulgences. Enfin la solennité annuelle de cette fête fut étendue à l'Église universelle par Innocent XIII, qui commanda de la célébrer le deuxième dimanche après l'Épiphanie (3). »

1. *Le Sacré-Cœur de Jésus : Études franciscaines*, 1 vol. in-12. Lyon et Paris, Delhomme et Brigueat.

2. Hujus autem sanctissimi Nominis cultum à sanctis Bernardino Senensi et Joanne à Capistrano longè latèque propagatum, et in Minoritico Ordine officio ecclesiastico ex indulto Clementis septimi auctum, novis subindè Romanorum Pontificum concessionibus ad alios religiosos Ordines, provincias et regna ampliatur, Innocentius tertius decimus eodem solemnè ritu ad universam Ecclesiam extendit, assignata ejus festivitate dominica secundæ post Epiphaniam. — *Brev. FF. MM. Capuc. in festo SS. Nom. Jesu. Lect. VI, in fine.*

3. Festum sanctissimi Nominis Jesu, quod Clemens VII, ob insignem triumphum Romæ sub Eugenio IV reportatum à sancto Bernardino Senensi, quotannis die decima quarta Januarii celebrandum indulsit, et Clemens VIII indulgentiis auxit: cujus tandem festi annuam sollemnitatem Innocentius XIII ad universalem Ecclesiam extendit, ac Dominica secunda post Epiphaniam celebrari mandavit. — *Martyrolog. FF. MM. Capuc., ibid.*

Dans les premières années du xv^e siècle, saint Bernardin de Sienna avait commencé à exciter parmi ses confrères une tendre dévotion au Nom adorable de Jésus et au saint Nom de Marie, qui en est le complément. Tous les couvents fondés par lui à cette époque furent appelés par lui : couvent de Jésus ou de sainte Marie de Jésus. Par suite de ses exhortations, les Frères-Mineurs de l'Observance prirent l'habitude de répéter fréquemment le saint Nom de Jésus et de l'écrire en tête même de leurs lettres privées. Les peuples le remarquèrent. Saint Jean Colombini et ses disciples avaient été appelés *Jésuates*, parce qu'ils avaient continuellement le nom de Jésus sur les lèvres. Pour la même raison, les Franciscains, à l'époque dont nous parlons, furent appelés les *Jésus*. Selon leur règle, ils allaient à la quête. Quelqu'un voulait-il se débarrasser d'eux, il leur criait tout simplement : « Dehors, le Jésus ! » (*Foras Jesus*) (1).

En 1423, le saint, prêchant à l'église Saint-Pétrone, à Bologne, commença à prêcher aux peuples le culte du saint Nom de Jésus (2). A la fin de ses prédications, il présentait ce Nom, écrit en lettres d'or sur une tablette et environné de rayons, et le faisait vénérer au peuple qui tombait à genoux. Il exhortait les gens à l'écrire ou à le graver sur le seuil de leurs demeures, pour en éloigner les démons. Après ces prédications, il laissait cet adorable Nom exposé à la vénération publique dans les églises.

Toutes ces pratiques nouvelles suscitèrent parfois d'étranges oppositions. Un jour, à Bologne, le grand Inquisiteur, Louis de Pise, fit effacer le Nom de Jésus sur une tablette franciscaine qu'on avait fixée au maître-autel. Cette innovation fut considérée comme dangereuse et portée au Concile de Bâle, où elle fit grand émoi. Le cardinal d'Arles (le B. Louis Aleman) ne parvint à l'assoupir qu'en déclarant que Bernardin lui-même avait renoncé à cette pratique. L'assertion du Cardinal n'était pas exacte ; mais le Concile n'en exigea pas la vérification.

Nous trouvons une très curieuse indication de l'état des esprits sur ce sujet dans une lettre du Pogge (3), secrétaire apostolique, à un certain Fr. Barbaro, franciscain.

1. Documents cités par M. Léon Gautier, dans le *feuilleton scientifique* dont nous avons parlé. p. 2

2. Une chapelle dédiée au Saint, dans cette même église Saint-Pétrone, perpétue la mémoire de ce fait.

3. Poggio Bracciolini, vulgairement appelé en France *Le Pogge*, savant italien, né à Terranova, en 1380, fut secrétaire apostolique

Le Franciscain était en commerce épistolaire avec le secrétaire apostolique; et, comme tous ses confrères, il avait l'habitude d'écrire le saint nom de Jésus en tête de ses lettres. Le secrétaire avait dû lui en témoigner son déplaisir. Un jour donc, Fr. Barbaro joignit le mot *Christ* au mot *Jésus*. Le Pogge lui en exprime aussitôt son extrême satisfaction.

« Quelle joie pour moi, lui écrit-il, de vous voir enfin redevenu chrétien et émancipé de votre ancien *jésuitisme*. Je constate, en effet, que vous ne partagez plus l'audace coupable de ceux qui, s'attachant au seul nom de Jésus, cherchaient à introduire dans l'Eglise je ne sais plus quelle nouvelle secte... (1). » Quand on trouve de telles expressions sous la plume d'un secrétaire apostolique, on peut juger des dispositions hostiles d'un grand nombre d'esprits à cette époque.

C'est en 1423, avons-nous dit, que saint Bernardin de Sienne commença à prêcher les excellences et les grandeurs du saint nom de Jésus. Mais c'est surtout à partir de 1425 qu'il en prêcha ouvertement le culte, multipliant et faisant multiplier partout où il passait, les représentations matérielles de cet adorable Nom. Ses adversaires dénoncèrent ces nouvelles pratiques au pape Martin V, comme entachées d'idolâtrie ou de superstition. Dans les premiers jours de janvier 1427, le saint prêchant à Viterbe, reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Rome, pour se justifier.

Le plus illustre de ses disciples, Jean de Capistran, prêchait alors dans les Abruzzes. Apprenant l'accusation qui pèse sur son maître, il arbore une blanche bannière, sur laquelle resplendit le Nom de Jésus, et se met en marche vers Rome, suivi de quelques fidèles. En chemin, sa petite escorte se grossit de tous les zélés qu'il rencontre et entraîne; à son arrivée à Rome, l'escorte est devenue une armée. Portant la sainte bannière, Capistran marche le premier; ses prosélytes le suivent en chantant un cantique en l'honneur du Nom de Jésus. Le peuple de Rome, électrisé par ce spectacle, se joint à la manifestation et la rend plus imposante. L'issue du procès fut entièrement favorable à Bernardin.

sous huit Papes successifs, à commencer par Boniface IX. Il assista au Concile de Constance, et mourut à Florence, en 1459, âgé de soixante-dix-neuf ans.

1. Jam tandem gaudeo te esse christianum, relicta illa JESUITATE... Animadverto quidem te descivisse ab eorum impudentia qui, nomini Jesu soli inhærentes, novam hæresis sectam moliebantur... — *Cité par M. Léon Gauthier.*

A la suite d'un débat contradictoire, l'orthodoxie des pratiques recommandées par le Franciscain fut reconnue; et le culte extérieur rendu au saint Nom de Jésus, soit seul, soit associé au saint Nom de Marie, fut approuvé en principe.

Le 8 juin suivant, les Frères-Mineurs de l'Observance tenaient à Verceil leur Chapitre général. Il y fut ordonné à tous les Provinciaux d'user de toute leur influence pour propager le culte du Nom de Jésus, et à tous les prédicateurs de l'ordre de mettre leur éloquence et leur zèle au service d'une si noble cause. On vit alors les Franciscains de tous les pays rivaliser d'une sainte émulation. A Paris, en avril-mai 1429, le fameux Fr. Richard amena les bourgeois de la grande cité à porter sur eux des médailles où était gravé le monogramme du saint Nom de Jésus. En Lorraine, et plus particulièrement à Neufchâteau, quelques Franciscains firent plus encore. Ils se mirent à fabriquer des médailles et autres objets pieux à l'empreinte du monogramme IHS. Non contents de répandre autour d'eux ces produits de leur industrie, pour les mettre plus facilement à la portée des masses populaires, ils allaient les exposer au beau milieu des marchés les plus fréquentés de la région, et recevaient en échange de ces objets ce que leur offrait la piété reconnaissante des bonnes gens; des documents de l'époque nous l'affirment (1).

Dans ces premiers temps, où les Franciscains étaient seuls à propager, à travers mille contradictions, le culte extérieur du saint Nom de Jésus, le seul fait d'arborer ou de porter ostensiblement les objets où le monogramme était gravé, était considéré comme un signe de fraternité spirituelle avec la famille franciscaine. On prenait la médaille quand on voulait montrer une sympathie plus vive pour les Franciscains; on la rejetait au contraire quand on voulait se séparer d'eux; la conduite des bourgeois de Paris nous en fournit une preuve manifeste. A la parole enflammée de Fr. Richard, ils avaient pris en masse la médaille au monogramme. Malheureusement, cette dévotion enthousiaste ne les empêcha pas de rester d'enragés bourguignons. Quatre mois plus tard, ils apprenaient que leur prédicateur préféré suivait l'armée de Charles VII, et allait venir les assiéger en compagnie de la Pucelle. Pour bien montrer alors qu'ils rompaient complète-

1. Un ancien registre du droit d'étal, conservé aux archives de la Meuse, mentionne comme payé à la foire de saint Luc à Etain (18 octobre 1429). « Par deux Frères du Nuef-Chastel, 4 sols, 2 deniers. » Il n'y avait alors à Neufchâteau, d'autres Frères que les Franciscains.

ment avec lui, ils mirent en pièces les médailles au monogramme, ou les jetèrent à la Seine. « Et aussitôt que ceux de Paris furent certains qu'il chevauchait ainsi (*à la suite de l'armée royale*), et que par son langage il faisait ainsi tourner les citez qui avoient faiz les sermens au régent (*anglais*) de France ou à ses commis, ilz le maudissoient de Dieu et de ses sains,... et mesme ung mériaux (*médaille*) d'estaing ou estoit empraint le nom de Jhesus, qu'il leur avoit fait prendre, laissèrent-ilz, et prindrent tretsous la croix Saint-Andry. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, cité par Sim. Luce, p. CCXLIX.).

Ainsi, tandis que la croix de saint André devenait le signe religieux distinctif des bourguignons et des partisans des anglais, par contre, le monogramme du saint Nom de Jésus, signe jusqu'alors franciscain, devenait le signe religieux distinctif des partisans de Charles VII et des défenseurs de l'indépendance nationale. Nous allons entendre Jeanne elle-même déclarer nettement que ce signe était cher à ceux de son parti.

Cette digression était nécessaire pour bien préciser la question et la présenter sous son véritable jour; elle ne nous a point fait oublier notre chère héroïne. Dès les débuts de sa mission, Jeanne nous apparaît en toute circonstance avec le signe de la famille franciscaine. La bague qui fut prise sur elle à Compiègne, par les Bourguignons, portait le monogramme du saint Nom de Jésus. Par son ordre exprès, les saints Noms de Jésus et de Marie étaient brodés sur l'étendard qu'elle se fit confectionner avant de marcher au secours d'Orléans.

A l'imitation de sainte Colette, son illustre contemporaine, Jeanne fait écrire les noms de Jésus et de Marie sur toutes les lettres qu'elle envoie. On a d'elle, soit en original, soit en copies authentiques, outre la lettre aux habitants de Riom: les deux sommations aux anglais (22 mars et 5 mai 1429), le billet envoyé de Gien (25 juin 1429), aux habitants de Tournay, le message transmis de Reims (17 juillet 1429), à Philippe duc de Bourgogne, la réponse au comte d'Armagnac, dictée à Compiègne (22 août 1429), la lettre comminatoire adressée aux Hussites (3 mars 1430). Tous ces documents, sauf la lettre aux habitants de Riom, sont précédés de la subscription *Jésus, Maria*. Seule, la sommation aux anglais (5 mai, jour de l'Ascension) les porte en souscription: *Sic signatum*: IHS, M. (1).

1. M. Sim. Luce prétend que Jeanne tenait de Fr. Richard la dévo-

On avait fait un crime à saint Bernardin de Sienne et aux Franciscains de leurs représentations matérielles et de l'emploi répété du saint Nom de Jésus. Les ennemis de Jeanne se firent des mêmes choses une arme contre elle. L'emploi de la suscription *Jésus, Marie*, dans une correspondance laïque était alors considéré comme une innovation suspecte et presque sacrilège.

Interrogée à Rouen sur le motif qui l'avait poussée à faire ainsi précéder ou suivre ses lettres des noms de Jésus et de Marie, Jeanne répond simplement qu'elle a suivi en cela le conseil des gens de son parti; et que ses clercs ou secrétaires ont ensuite pris l'habitude de mettre d'eux-mêmes cette suscription (*Procès*, I, 83, 183, 242, 250). Dans cette réponse, perçe surtout le désir de ne compromettre personne et d'éviter le fond même de la question. Mais si elle semble laisser une part d'initiative aux secrétaires, pour les lettres libellées par eux, par contre, elle revendique l'initiative toute entière pour l'étendard et l'anneau.

Ses juges d'ailleurs ne s'arrêtent pas au vague de sa réponse sur la suscription de ses lettres; ils lui en attribuent toutes la responsabilité, et elle ne proteste pas. « Jeanne, disent-ils, poussée, soit par la témérité, soit par la présomption, a fait écrire et envoyer en son nom un grand nombre de lettres, en tête desquelles on lisait cette suscription *Jhesus Maria*, avec un signe de croix entre les deux noms... Elle le reconnaît et l'avoue... (1). »

A l'heure du supplice, le Nom de Jésus fut encore la consolation et l'espérance de Jeanne. Du haut de son bucher, elle ne cessa d'acclamer à grands cris ce nom sacré, *nomen Jhesus continué acclamando*, et c'est en l'acclamant encore une fois, de façon à dominer le crépitement des flammes, qu'elle rendit le

tion au saint Nom de Jésus. C'est une erreur; tout ce qu'on vient de lire nous le prouve. Jeanne pouvait certes avoir entendu parler du fameux Cordelier; mais avant son passage à Troyes (juillet 1429), elle ne l'avait jamais vu. Or, les faits de l'anneau marqué du saint monogramme, de l'étendard aux saints Noms de Jésus et de Marie, et des lettres des 3 mars, 22 mai et 23 juin 1429, portant ces noms en suscription, sont tous antérieurs à la rencontre de Jeanne et de Fr. Richard.

1. « *Item, dicta Johanna, sive temeritate sive presumptione ducta, litteras nominibus istis Jhesus Maria præmissis, signo crucis interposito, confici fecit et transmitti ex parte sui.* » *Procès*, I, 239. — « *Item, confitetur et asserit dicta fœmina quod ipsa multas litteras scribi fecit, in quarum quidem (capite) hæc nomina Jhesus Maria cum signo crucis apponebantur* » *id.*, 339.

dernier soupir, *tandem ad extremum Salvatoris nomen cum clamore, inter flammarum aestum vociferans, emisit spiritum* (1). Le nom adorable du Sauveur, tant glorifié à cette époque par l'Ordre séraphique, a plané, ce semble, sur la magnanime figure de la martyre jusque dans la mort; des témoins ont affirmé avoir vu briller en lettres étincelantes, au milieu de la fumée du bûcher, le nom de Jésus que Jeanne avait tant vénéré (2).

III. — Relations de Jeanne avec l'Ordre de Saint-François.

Dès ses plus jeunes années, Jeanne avait connu les religieux de Saint-François et n'avait pu en connaître d'autres, puisqu'ils étaient les seuls établis dans sa région natale. Après l'avoir conseillée et encouragée à une époque solennelle de sa vie, ils se montrèrent, dès les premières heures de sa mission, ses conseillers dévoués. Il n'est donc pas étonnant qu'elle se soit fortement attachée à eux plutôt qu'à des religieux d'un autre Ordre. « C'est vers les Franciscains, dit M. Léon Gautier, qu'elle devait se tourner. C'est vers eux qu'elle se tourna. »

1. — Domremy, patrie de Jeanne, était situé sur une des routes les plus fréquentées de cette région occidentale du royaume au xv^e siècle. C'était l'ancienne voie romaine améliorée de Langres à Verdun, par Neufchâteau, Domremy, Vaucouleurs, Commercy et Saint-Mihiel; elle passait au seuil même de la maison de Jeanne. Les Cordeliers de Neufchâteau, pour aller à leurs couvents de Toul et de Verdun, ou pour en revenir, n'avaient pas d'autre route. La charité de la famille d'Arc était proverbiale dans toute la contrée; elle s'estimait heureuse d'assister et d'abri-

1. Rapport de l'inquisiteur Bréhal, pour la révision de la sentence portée contre Jeanne.

2. Jeanne paraît avoir été initiée à toute l'histoire du culte du saint Nom de Jésus. Parmi les précurseurs immédiats de saint Bernardin de Sienne, nous avons mentionné saint Jean Colombini et ses disciples les Jésuates. Or ces Religieux avaient pour armes un nom de Jésus entouré de rayons d'or sur champ d'azur, et au-dessous une colombe blanche, par allusion au nom de leur fondateur (*Colombini*). Le dessin du petit étendard que Jeanne se fit faire à Poitiers semble emprunté aux armes des Jésuates. Sur cet étendard, en effet, dit un contemporain: « Il y avait un escu d'azur, et un coulon (*pigeon*) blanc estoit sur cet écu, lequel coulon tenait un rôle en son bec, où il y avait escrit: *De par le roy du ciel*. (*Revue historique*, iv, 338. — 1877).

ter sous son toit les pèlerins et les moines mendiants. Plus que tous les autres, les Cordeliers furent à même d'apprécier les bienfaits de cette hospitalité patriarcale (1). En retour, ils prodiguaient à la candide Jeannette leurs meilleures bénédictions et de précieux enseignements qu'elle ne devait pas oublier.

Nous aurons à parler de l'entrevue de Jeanne avec sainte Colette à Moulins, en 1429. Est-il téméraire de penser que ces deux grandes âmes s'étaient rencontrées quelques années auparavant ? La sainte abbesse avait personnellement fondé ou réformé les monastères des Clarisses de Pont-à-Mousson, Verdun, Toul, Neufchâteau ; ses contemporains nous affirment qu'elle les visita à diverses reprises. En ces voyages, suivant nécessairement la route dont nous avons parlé, puisqu'il n'y en avait pas d'autre, elle dut accepter l'hospitalité des parents de la Pucelle, et bénir l'enfant. L'empressement extrême de Jeanne à quitter son armée, lorsqu'elle apprend la présence à Moulins de l'illustre réformatrice, le fait de s'être enfermée avec elle pendant trois jours au monastère des Clarisses, alors que ses gens bataillaient sous les murs de La Charité, ne peuvent s'expliquer que par le désir de revoir une personne déjà connue et aimée.

Par ses relations avec sainte Colette et les Franciscains, Jeanne fut initiée au culte du Saint Nom de Jésus et à toutes les dévotions franciscaines. Aussi, l'avons-nous vue utiliser avec bonheur les loisirs de son séjour forcé à Neufchâteau, en se mettant sous la direction des PP. Cordeliers de cette ville.

II. — Lorsque Jeanne arriva à la cour de Chinon, Charles VII, à l'instigation de sa belle-mère, la reine Yolande, nomma une commission de doctes et pieux personnages pour interroger la Pucelle et approfondir la vérité de ses déclarations. Parmi eux nous remarquons un saint et savant Cordelier, Fr. Jean de Raffanel, alors confesseur de la reine Marie et plus tard évêque de Senlis. Leur avis fut qu'une enquête secrète devait être faite au plutôt sur les antécédents de Jeanne dans son pays natal. Le roi, toujours à l'instigation de la reine Yolande, confia cette mission délicate aux Franciscains. Evidemment, il aurait pu la confier à d'autres religieux, ou à des ecclésiastiques séculiers, ou même à de simples laïques, comme cela se faisait fréquemment. Les préférences bien marquées de la reine Yolande pour les

1. Voyez *La Famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Boutillier et G. de Braux.

Franciscains, ne furent pas le motif déterminant du choix du monarque. Il pensa avec raison que ces religieux, ayant été fréquemment et intimement en communications avec la Pucelle et sa famille, le renseigneraient plus vite et plus sûrement.

Son espoir ne fut pas déçu. L'enquête fut rapidement menée et les conclusions, toutes à la louange de Jeanne, édifièrent la cour de Chinon. Dès ce moment, il n'y eut plus d'hésitation dans l'entourage du monarque ; on donna à l'envoyée de Dieu des armes et des guerriers, et elle put se porter au secours d'Orléans (1).

Le fait de cette enquête, conduite en grand secret par les Franciscains, est hors de tout doute ; plusieurs auteurs en parlent ; deux témoins notamment y font allusion au procès de réhabilitation de la Pucelle. « Le témoin Dominique Jacques, curé de Montier-sur-Saux, déclare avoir entendu dire autrefois que plusieurs Frères Mineurs étaient venus dans le pays pour y faire une information ; il ne sait pas autre chose à ce sujet. — Le témoin Béatrix Estellin déclare avoir entendu dire que les Frères Mineurs vinrent dans ledit village pour y faire, comme on disait, des informations. Mais, comme elle ne fut pas citée et interrogée, elle ne sait pas autre chose (2). »

Sans nier le fait de l'enquête des Franciscains, quelques auteurs veulent qu'elle ait été provoquée, non par le roi Charles VII, mais par Pierre Cauchon, le grand ennemi de Jeanne. « Les témoins, disent-ils, étaient interrogés sur la question de savoir si, pendant la détention de Jeanne, des informations avaient été prises dans son pays, par ordre de ses accusateurs. Leur réponse doit donc s'entendre d'une enquête de ce genre. »

Cette conclusion ne nous paraît point justifiée. Les témoins, à la vérité, ne sont pas assez précis ; mais si l'on songe qu'ils sont interrogés vingt-cinq ans après les événements, et sur des faits qu'ils ne connaissent que par ouï-dire, on interprétera ainsi leur déposition : « Nous n'avons pas connaissance d'informations prises dans le pays de Jeanne par ses ennemis ; ils devaient bien savoir que tous les témoignages lui seraient favorables. Par contre, nous

1. *Jeanne d'Arc, modèle des vertus chrétiennes*, par l'abbé Mourot.

2. « Dicit (dom. Jacques) quod alias audivit dici quod nonnulli Fratres Minores fuerunt præsenti in patria, ad faciendum informationes, sed nescit si fecerint. » T. II, 394. — « Dicit (Beatrix Estellin), quod audivit dici quod fuerunt Fratres Minores in dicta villa, ad faciendum informationes, ut dicebatur : nec aliud scit, quia nihil sibi petatum fuit. » Id. 397.

avons entendu dire que les Frères Mineurs, ses amis, avaient interrogé bien des gens à son sujet. »

D'autre part, on ne saurait admettre que Pierre Cauchon ait confié à des Franciscains une mission dont les conclusions devaient servir sa haine ; il les savait trop dévoués à la cause française en général, et à l'héroïque Pucelle en particulier. Le rusé prélat n'employait en pareille occurrence que des Anglais, ou des Français bien connus pour être partisans des Anglais. En tout cas, si, contre toute vraisemblance, des Franciscains avaient été chargés par lui d'informer contre Jeanne, leur enquête dut être singulièrement favorable à celle-ci, car il n'en est pas fait la plus petite mention dans les actes du procès de Rouen.

III. — Tout cet ensemble de faits nous prouve clairement que des liens d'une étroite fraternité rattachaient Jeanne à l'Ordre de saint François. Ainsi nous est expliquée l'attitude vraiment singulière du célèbre Fr. Richard en présence de la Pucelle.

En avril-mai 1429, le Cordelier prêchait à Paris avec un succès qu'on a peine à s'imaginer ; seuls, en ces derniers temps, les meetings d'O'Connel ont pu nous en donner une idée. On vit une fois six mille Parisiens passer la nuit à la belle étoile pour entendre le grand prédicateur. Or, celui-ci n'avait pas la main légère quand il flagellait les vices de son temps. Après l'avoir entendu, les hommes jetaient leurs dés, les femmes mondaines brûlaient leurs atours. Quelles flambées ! Précédemment nous avons raconté comment Fr. Richard avait amené les bourgeois de Paris à porter sur eux des médailles où était gravé le monogramme du Sacré-Nom de Jésus.

Le Cordelier ne déguisait nullement ses préférences pour la cause de Charles VII et de l'indépendance nationale ; aussi fut-il exilé de Paris par un décret du Parlement sanctionné par le régent anglais. « Un Praicheur, dit Monstrelet, nommé Fr. Richard, avoit esté débouté de la ville de Paris et d'autres lieux en l'obéyssanche des Angloix, où il avoit foit plusieurs prédications, pour che que, en ycelles, se monstroient trop plainement estre favorable et estre de la partie des Franchois (1). »

Fr. Richard se trouvait à Troyes, lorsque la Pucelle arriva sous les murs de cette ville dans sa marche sur Reims. Pendant que

1. Procès, IV, 376, 377. — Monstrelet commet une erreur manifeste quand il dit que Fr. Richard était de l'Ordre des Augustins ; il a été prouvé jusqu'à l'évidence qu'il était Cordelier de l'Observance.

? ? d'immort. Hist.
de Jeanne d'Arc.
pp 218-219

l'évêque, Jean l'Aiguisé, réunissait les principaux habitants pour aviser sur ce qu'il convenait de faire, Fr. Richard se rendait au camp français. « Un saint prudhomme Cordelier, en qui tous ceux de la ville et de tout le pays avait grande foy et confiance, yssit (sortit) de la ville pour aller voir la Pucelle. Et sitôt qu'il la vit, et d'assez loin s'agenouilla devant elle. Et quand ladite Pucelle le vit, pareillement s'agenouilla devant luy ; et s'entrefirent grande révérence et parlèrent longtemps ensemble. Et après, ledit Cordelier s'en alla en la ville et prescha moult grandement au peuple, en leur admonestant de faire leur devoir envers le roy, et leur remontrant comment Dieu advisait son fait et luy avait baillé pour l'accompagner et le conduire à son sacre une sainte Pucelle. Laquelle, comme il croit fermement, sçavoit autant et avoit assez grande puissance de sçavoir des secrets de Dieu comme saint qui fut en Paradis après saint Jean l'évangéliste, et que il estoit bien en sa puissance, si elle vouloit, de faire entrer tous les gens d'armes du roy par dessus les murs, en quelque manière qu'elle voudroit, et plusieurs autres choses. Et incontinent crièrent tous à une voix : *Vive le roy Charles de France !* Et les aulcuns vindrent devers le roy luy faire obéissance pour toute la ville, et lui crier mercy ! » (*Relation du greffier de La Rochelle. Revue historique*, IV, 342).

Tout en applaudissant au but patriotique poursuivi par le Cordelier, Jeanne avait trop de droiture pour ne pas être offusquée des fables étranges qu'il répandait sur son compte. Aussi lorsque, deux ou trois jours plus tard, les habitants vinrent en masse vers elle, guidés par Fr. Richard, Jeanne profita de l'occasion pour démentir, sous une forme railleuse, les propos inconsidérés qu'il avait tenus. « Approchez hardiment, leur dit-elle non sans quelque malice, approchez : je ne m'envolerai pas. » (*Procès I*, p. 100).

Jeanne a déclaré au Procès n'avoir jamais vu le Cordelier avant son passage à Troyes. Comment expliquer leur émotion quand ils se rencontrent pour la première fois, sinon par les sentiments de la fraternité spirituelle qui les unissait déjà. Fr. Richard a été le prédicateur éloquent du saint nom de Jésus et le défenseur intrépide de la cause royale ; Jeanne est heureuse de saluer en lui un frère. De son côté Fr. Richard, voyant une sœur en l'héroïque libératrice, se prosterne dès qu'il l'aperçoit, pour remercier Dieu de tant d'événements merveilleux accomplis sous la livrée franciscaine.

A dater de ce moment, Fr. Richard fit partie du cortège de Jeanne, et l'accompagna dans ses expéditions. Dans la solennité du sacre de Charles VII, il était au premier rang, et eut l'insigne honneur de tenir pendant quelques instants l'étendard de la Pucelle. Interrogée au *Procès* sur cette particularité, Jeanne répond simplement n'en avoir pas eu connaissance. Toute à la joie et aux émotions de la cérémonie qui s'accomplissait, elle n'avait pas observé que ceux de son entourage se passaient de main en main le glorieux étendard. (*Procès*, note, I, 104). Pendant plus de six mois, Fr. Richard fut le confesseur et le chapelain de la pieuse héroïne. A ces deux titres il lui administrait souvent la sainte Communion (*id.* II, 430; IV, 474). Par toutes les villes où elle passait, il prêchait le peuple et proclamait que Dieu l'avait envoyée pour expulser les Anglais et remettre le royaume en l'obéissance de l'héritier légitime (*Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, 1857-58, p. 102, 103).

L'entente cessa entre Jeanne et Fr. Richard sur la fin de décembre 1429, ou dans les premiers mois de 1430. Le Cordelier avait usé de son influence pour faire accepter par les partisans de Charles VII une illuminée qu'on appelait Catherine de La Rochelle. Jeanne au contraire, après l'avoir mise à l'épreuve, écrivit au roi que le fait de Catherine n'était que folie (*Procès*, I, 107). A partir de cette époque, Fr. Richard cesse d'être mentionné parmi ceux qui forment l'entourage de la Pucelle. Vers ce même temps d'ailleurs, il alla prêcher le Carême à Orléans, où il eut un grand succès. Le souvenir du rôle qu'il avait rempli près de Jeanne ne fut sans doute pas étranger à l'accueil enthousiaste qui lui fut fait dans cette ville. Il disparaît ensuite, et il n'est plus question de lui.

Tous les Franciscains ne disparurent pas de la suite de Jeanne avec Fr. Richard; bon nombre d'entre eux restèrent à l'armée royale en qualité de chapelains. « Tous les soirs, à l'heure du crépuscule, dépose le fidèle Dunois, Jeanne se rendait à l'église du lieu où elle se trouvait. Par son ordre, on sonnait les cloches pendant environ demi-heure pour réunir tous les religieux *mendiants* (1) qui suivaient l'armée du roi. Et pendant que la pieuse fille continuait sa prière, ces religieux *mendiants* chantaient,

1. Toutes les fois qu'il est parlé de religieux *mendiants* dans les documents historiques de cette époque, il faut l'entendre des seuls religieux franciscains, car ils étaient les seuls qui vivaient d'aumônes.

82. d'Amant II
p. 372.

Pour le premier mois de 1430, on ne connaît le
Cordelier à Paris (d'Amant II, p. 372) la chose est
intéressante par elle-même.

selon son désir, une antienne à la bienheureuse Vierge Mère de Dieu (1). » Lorsque l'armée était campée hors des bourgades, la réunion et les chants avaient lieu sous une tente.

« Toutes les fois que Jeanne se trouvait en un lieu où était un couvent de religieux *mendiants*, dépose Fr. Jean Paquerel, son aumônier, elle voulait être exactement informée par lui des jours où les petits élèves de ces religieux *mendiants* recevaient la sainte Eucharistie, afin de pouvoir y participer en leur compagnie. C'était en effet pour elle un très grand bonheur, que de recevoir le sacrement de l'Eucharistie avec les petits élèves des religieux *mendiants* (2). »

L'insistance et les répétitions voulues de Fr. Jean Paquerel sont à remarquer, et nous ne lisons nulle part ailleurs que Jeanne ait manifesté les mêmes sympathies pour les petits novices ou élèves d'aucun autre Ordre religieux.

Ce simple détail de la vie intime de Jeanne nous prouve une fois de plus la vérité de cette parole de l'*Ecclésiaste* : « Rien n'est nouveau sous le soleil, et nul ne peut dire : « Voilà une chose nouvelle » ; car elle a déjà été dans les siècles passés. *Il est vrai* qu'on oublie facilement les choses anciennes... (3). »

Plusieurs ont voulu voir dans l'établissement récent de nos *Ecoles séraphiques* une Œuvre sans précédents, une innovation absolue. L'*histoire* de la vénérable Jeanne, à défaut d'autres documents, suffirait à les réfuter. D'après cette *histoire*, en effet, il demeure établi que nos Pères, les Franciscains du *xv^e* siècle,

1. « Deponit (*Dunois*) quod Johanna habebat illum morem, in hora vesperarum sen crepusculi noctis, omnibus diebus, quod se retracebat ad ecclesiam, et faciebat pulsari campanas quasi per dimidiam horam, congregabatque Religiosos mendicantes qui sequebantur exercitum regis, et in illa hora se ponebat in oratione, faciebatque decantari per illos Fratres mendicantes unam antiphonam de beata Virgine Matre Dei. » (*Dépos. de Dunois au procès de réhabilitation*, III, 14)

2. Dicit loquens (*Fr. J. Paquerel*) quod ipsa Johanna... dicebat eidem loquenti, quando erat in aliquo loco ubi erant conventus mendicantium quod sibi daret memoriæ dies in quibus parvi pueri mendicantium recipiebant sacramentum Eucharistiæ, ut illa die reciperet cum eisdem pueris; nam cum parvis pueris mendicantium recipiebat sacramentum Eucharistiæ... » (*Id. Dép. de Fr. J. Paquerel*, t. IV, 104.)

3. Nihil sub sole novum, nec valet quisquam dicere : Ecce hoc recens est : jam enim præcessit in seculis quæ fuerunt ante nos. Non est priorum memoria... (*Eccl.*, I, 10, 11.)

recevaient dans leurs monastères de tous jeunes élèves (*parvi pueri*) ; qu'ils les initiaient aux sciences humaines et surtout les formaient à la piété, en vue de les admettre un jour dans l'Ordre. Les tendres sympathies de Jeanne pour ces jeunes plantes, espoir du grand jardin séraphique, ne sont-elles pas un encouragement pour les bienfaiteurs de nos juvénats ? Mais ne sont-elles pas aussi une consolation et un gage d'espérance pour nos petits séraphiques ? Sur cette terre, la Vénérable aimait tendrement leurs devanciers du xv^e siècle, et ne laissait échapper aucune occasion de s'agenouiller tout à côté d'eux à la table sainte. En même temps qu'elle s'édifiait de leur candeur et de leurs généreuses aspirations, elle demandait pour eux, dans une large mesure, les dons de foi, de pureté, de vaillance. Au sein de la gloire où nous la croyons pieusement, pourrait-elle être indifférente à la résurrection d'une œuvre qui lui fut particulièrement chère ? Il nous est doux de penser qu'elle environne de ses sympathies et protège de ses supplications nos modernes écoles séraphiques, les jeunes élèves qui les peuplent (*parvi pueri mendicantium*), et tous ceux qui s'intéressent à eux.

S'il y avait dans l'armée française, à la suite de Jeanne, des Franciscains uniquement appliqués aux ministères spirituels, il y en eut aussi qui n'hésitèrent pas à prendre les armes et à combattre avec les guerriers. La défense de l'indépendance nationale leur paraissait une raison suffisante pour sortir du rôle essentiellement pacifique assigné par l'Eglise à ses ministres. Un d'entre eux surtout se distingua à la défense de Compiègne, en mai 1430. La *Chronique* de Georges Chastellain (1), écrivain bourguignon, hostile par conséquent à la cause française, nous fait entendre un écho de la colère et des terreurs qu'inspiraient aux Anglais les hauts faits de ce Franciscain.

A la tête de ceux qui causèrent le plus d'ennuis et de pertes aux assiégeants, « estoit, nous dit Chastellain, ung Cordelier natif et vestu à Valenciennes, nommé Noiroufle, ung haut grand homme noir, atout (*avec*) un laid meurtrier visaige et une felle vue et un grand long nez, portant rude grosse faconde et semblant espouvantable entre les autres. Cestuy estoit tous les jours aux crénaux, atout (*avec*) une couleuvrine dont il estoit le ministre, le non pareil des autres. Il se vantoit d'avoir tué à luy tout seul trois cents Anglais-Bourguignons par le tir de sa cou-

1. Publiée par Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863.

leuvreine, et en faisoit sa risée, et s'en tenoit à tout honoré et joyeux. Il se trouva en plusieurs autres villes assiégées et es faits de guerre longuement... et vint à estre de la retenue du service particulier du roy... et souvent disoit messe devant luy. »

Ce qui avait le plus contribué à attacher intimement Jeanne aux Franciscains, et ceux-ci à la grande libératrice, c'était la parfaite communauté de leurs aspirations et de leur dévouement à la cause de l'indépendance nationale. Dès le 16 juillet 1420, le Cordelier, Fr. Thomas de Connecté, prêchant à Notre-Dame du Puy, avait prédit hautement le futur triomphe du dauphin. Dans toute la première partie du *xv^e* siècle, on trouve, en maintes occasions, des Frères-Mineurs employés comme émissaires par Charles VII et ses partisans.

En 1423, le roi députe au pape Martin V Fr. Jean de Raffanel, confesseur de la reine, pour lui notifier la naissance du dauphin (*Louis XI*), et l'entretenir confidentiellement. Dans sa réponse, le pape déclare avoir reçu les communications du Franciscain et charge celui-ci de transmettre au roi l'expression de sa pensée et de ses dispositions bienveillantes (1).

En 1424, Odette de Champdinier, alors retirée à Saint-Jean de Lône, en Bourgogne, choisit Fr. Étienne Charlot, Cordelier du couvent de Beuvray-lès-Autun, pour porter à Charles VII la nouvelle d'une conspiration tramée à Lyon contre son autorité par quelques notables de cette ville, qui avaient noué des intelligences avec le comte de Salisbury. (D. Planchet, *Hist. de Bourgogne*, IV, 89.)

Les sympathies et le dévouement actif du plus grand nombre des Frères-Mineurs pour la cause de Charles VII n'étaient un mystère pour personne, et le seul fait d'appartenir à l'Ordre rendait les individus suspects aux Bourguignons. Appelés à statuer, le 20 août 1424, dans une affaire où était partie Fr. Thibaud Perrin, Cordelier, les conseillers du duc de Bourgogne chargèrent aussitôt le Procureur du duc de s'informer exactement « si ledit Fr. Thibaud était Armagnac ou non ». (*Archives de la Côte-d'Or*, B, 11.403.)

IV. — Une des gloires les plus pures de l'Ordre séraphique au

1. ... Dilectum filium Johannem Rafanelli, Ordinis Minorum, in theologia magistrum, confessorem reginalem, libenter audivimus, et cum eo plura contulimus, ut de paterna dilectione nostra possit tuam regiam celsitudinem informare. (*Bref de Martin V à Ch. VII*, 1423.)

temps de Jeanne, fut sainte Colette. En même temps, l'histoire nous montre en la sainte abbesse la personnalité la plus marquante du ^{xv}^e siècle. « Son action sur la politique de son temps et sur la destinée de son pays, dit M. Léon Gautier, est aujourd'hui un des faits les mieux démontrés. Un peuple plus traditionnel que nous ne le sommes saurait s'en montrer hautement reconnaissant. » (*Feuilleton scientifique déjà cité*).

Nous avons de bonnes raisons de croire que l'illustre Réformatrice avait vu et béni Jeanne dans son enfance (V. *précédemment*, p. 19). Celle-ci, tout en guerroyant contre les Anglais et leurs partisans, après le sacre de Charles VII, ne laissa pas échapper l'occasion qui s'offrit à elle de voir de nouveau Colette et de jouir encore de ses entretiens. Jeanne préparait le siège de La Charité-sur-Loire, lorsqu'elle apprend que la sainte Abesse venant d'Aigueperse et allant à Decize (1) vient d'arriver à Moulins. Malgré tout son désir de rester à la tête de sa petite troupe, elle part immédiatement pour Moulins, et y arrive le 7 octobre 1429. La tradition moulinoise est que Jeanne, refusant la fastueuse hospitalité qui lui était préparée au palais ducal, voulut descendre au monastère des Clarisses. Elle y demeura trois jours en la compagnie de Colette. Quels colloques échangèrent ces deux grandes âmes? Nul ne le sut jamais. Toujours est-il que, forte des encouragements de Colette, éclairée peut-être par elle de communications prophétiques, Jeanne retourna plus intrépide que jamais à cette vie de fatigues qui devait bientôt se terminer par le martyre.

De tous temps, l'Ordre de Saint-François avait été animé d'une grande dévotion au mystère de l'Annonciation. Les PP. de l'Observance entre tous les autres, se distinguèrent dans cette dévotion; la première chapelle de leur réforme, construite en 1368, avait été placée sous le vocable de l'*Annonciade* par le B. Pauluccio de Foligno. S'inspirant des pieux souvenirs de l'Observance, sainte Colette propagea de toutes ses forces la dévotion au mystère par lequel commença le salut du monde; la vie tout entière de l'illustre Réformatrice est là pour l'attester. Pour ne citer qu'un seul détail, c'est à son instigation qu'Amédée VIII, duc de Savoie, institua l'ordre chevaleresque de l'Annonciade.

Jeanne n'avait sans doute pas attendu son entrevue avec sainte

1. Dans ces deux petites villes, tout comme à Moulins, existaient des Monastères de la réforme de sainte Colette.

Colette pour honorer d'un culte particulier le mystère de l'Annonciation; elle l'avait appris des cordeliers de Neufchâteau. Aussi la voyons-nous, à l'heure même de son départ pour les combats, prier sa mère de faire pour elle le pèlerinage de Notre-Dame du Puy, à l'occasion du grand jubilé qui y est célébré toutes les fois que la fête de l'Annonciation coïncide avec le Vendredi saint. Cette coïncidence eut effectivement lieu en 1429; et le Pape, à la prière de Charles VII, prorogea jusqu'au dimanche *in albis* (3 avril) le jubilé qui ne devait autrement durer que trois jours.

Aux pieds de la Vierge noire du Puy, Isabelle Romée rencontra un religieux Augustin, Fr. Jean Paquerel. Favorablement impressionnée par la piété de ce religieux, elle rechercha sa conversation, et put apprécier à loisir sa foi, son patriotisme, la droiture de ses pensées, l'élévation de son esprit, la noblesse de ses sentiments. Sachant que Fr. Richard n'était plus auprès de Jeanne, la mère supplia Fr. Paquerel de vouloir bien remplacer le Franciscain près de la jeune fille, en qualité de confesseur et de chapelain; Fr. Jean Paquerel l'a affirmé par serment au procès de réhabilitation. De son côté, Jeanne reçut le moine augustin avec une double joie : il lui était envoyé tout à la fois par sa mère et par la Vierge Marie, à la suite du grand jubilé de l'Annonciation.

Après ses entretiens intimes avec sainte Colette, Jeanne manifesta plus ostensiblement sa dévotion pour l'Annonciade. Elle se fit faire une bannière représentant la Vierge saluée par l'Ange. C'était autour de cette bannière que se réunissaient tous les soirs les Franciscains de la suite de la Pucelle, pour les chants en l'honneur de Marie (V. *précédemment*, p. 23).

Il ne sera pas hors de propos, à cette occasion, de décrire brièvement ici les diverses bannières que Jeanne fit confectionner, soit pour elle-même, soit pour son entourage. La première par ordre de date est demeurée la plus célèbre, car c'était celle que Jeanne portait dans tous les combats de préférence à l'épée, pour éviter de verser le sang; elle n'en était pas moins l'effroi de l'ennemi. Cette bannière était de laine blanche brodée de soie, au champ d'argent semé de lis. On y voyait : sur la face, avec les saints nom *Ihesus Maria* séparés par une croix, l'image de Dieu assis sur les nuées, portant le monde dans sa main, et de chaque côté un ange lui présentant une fleur de lis, symbole de la Trinité; sur le revers, l'écu de France tenu par deux anges. La seconde fut celle que nous avons décrite précédemment (p. 48, à la note 2). Jeanne la portait dans les occasions moins solen-

nelles, et dans les simples voyages. Sur la troisième était brodé le saint Crucifix. Celle-ci était réservée aux prêtres en général qui suivaient Jeanne et l'armée. On la promenait dans le camp pour annoncer les offices liturgiques, et spécialement le saint sacrifice de la Messe. Enfin la quatrième, confectionnée après l'entrevue de Moulins, était celle de l'*Annonciade*; nous venons d'en parler. Toute spéciale aux religieux franciscains, elle les réunissait tous les soirs autour de la pieuse libératrice, ainsi que nous l'avons dit.

Par suite de leur dévotion particulière au mystère de l'Annonciation, les Franciscains, dès l'origine, avaient voué un culte spécial à l'archange saint Gabriel, qui en avait été le messenger; ils le vénéraient comme le protecteur secondaire de l'Ordre. Aussi trouve-t-on dans les plus anciens bréviaires franciscains, en l'honneur de saint Gabriel, un office spécial, rythmique selon le goût du ^{xiii}^e siècle. Si de nos jours les diverses branches de l'Ordre ont adopté l'office de saint Gabriel tel qu'il se trouve au supplément du Bréviaire romain, elles ont pourtant gardé les anciennes hymnes *En noctis medium* de Matines, et *Mentibus lætis* des Vêpres et de Laudes. L'antique *Légendaire franciscain*, conformément à son titre, devait s'occuper uniquement des Saints, des Bienheureux, et des autres personnages de l'Ordre, illustres en sainteté. Nous remarquons cependant deux exceptions : la première en l'honneur de l'archange saint Gabriel, protecteur de l'Ordre; la seconde en l'honneur de la bonne mère sainte Anne, mère de Marie, aïeule du Verbe fait chair. A l'un et à l'autre, l'auteur du *Légendaire* consacre de longues pages.

Jeanne, si intimement liée avec l'Ordre franciscain, ne pouvait pas rester étrangère au culte spécial professé par cet Ordre envers l'angélique messenger de l'Incarnation. Il ne nous est parvenu sur ce point aucun détail antérieur au procès de Rouen. On ne peut douter cependant que Jeanne n'ait manifesté extérieurement une dévotion particulière pour le grand archange, antérieurement à sa comparution devant ses juges. Ceux-ci, en effet, après avoir étudié à fond la vie de leur captive, pour pouvoir la prendre en défaut, lui demandent si saint Gabriel n'accompagnait pas saint Michel lorsque celui-ci lui apparaissait; elle répond simplement n'avoir de cela aucune souvenance (1).

1. Interrogata an S^r. Gabriel erat cum S^ro Michaelē quando venit ad eam, respondit quod de hoc non recordatur. — *Procès*, I, 83, 93.

Du fond de son cachot, Jeanne continue à invoquer l'Ange protecteur de l'Ordre séraphique, et l'esprit céleste n'est pas sourd à cette voix suppliante. A l'heure où la tribulation devient plus poignante, quand la captive, plus méchamment harcelée par ses ennemis, se sent à bout de forces et comme réduite à l'agonie, l'ange de l'Annonciation vient à elle, la console et relève ses forces abattues (*Apparuit ei angelus de cœlo confortans eam*). « Au jour en particulier de l'Invention de la sainte Croix, 3 mai 1431, lisons-nous au procès, Jeanne fut merveilleusement réconfortée par une apparition de saint Gabriel. Le messager céleste ne s'était pas nommé, mais à certains signes caractéristiques elle l'avait reconnu et ne doutait point. Pour lui enlever le moindre doute à cet égard, ses *voir* lui assurèrent que cet ange consolateur était bien réellement saint Gabriel (1). »

De tout ce que nous venons de dire en ce paragraphe, ne résulte-t-il pas évidemment que Jeanne fut en rapports continuels avec les Franciscains, depuis sa première enfance jusqu'à l'heure douloureuse de sa captivité? Les ayant eu pour conseillers au début de sa carrière militante, elle les prend en cette carrière pour ses confesseurs et ses chapelains. Chaque soir, elle veut prier en leur compagnie et les entendre chanter les louanges de la Mère de Dieu autour de la bannière de l'*Annonciade*. Partout où elle passe, s'ils ont une église, elle veut y prier et y communier à côté de leurs *petits novices*. Surtout après ses entretiens intimes avec sainte Colette, nous la voyons tout imprégnée du mysticisme de l'Ordre, et en particulier d'une tendre dévotion au mystère de l'Annonciation et à saint Gabriel, le céleste messager des fiançailles divines avec Marie (*Virginis summæ Paranymphus*, Brév. francisc.). A l'heure des terribles épreuves, l'ange protecteur spécial de la famille séraphique apparaît à Jeanne et relève son courage.

Que voudrait-on de plus? Y eut-il jamais relations plus fraternelles?

Après le martyre de Jeanne, les Franciscains n'eurent garde d'oublier leur illustre sœur. En 1450, Charles VII demanda des *Mémoires* à différents illustres personnages, en vue d'obtenir le procès de réhabilitation. De tous ces *Mémoires*, le plus long, le

1. In novissimo festo S^o Crucis, habuit (Johanna) confortationem à S^o Gabriele, et credit quod fuerit S^o Gabriel, et hoc scivit per voces suas quod ipse erat S^o Gabriel. — *Procès*, I, 400.

plus détaillé, après celui de l'inquisiteur dominicain Bréhal, est celui du Franciscain Elie de Bourdeilles, alors évêque de Périgueux (1). L'original de cette pièce ne comprend pas moins de trente-deux pages d'un long et large parchemin. L'évêque prend un à un tous les chefs d'accusation (il en compte vingt), et les réfute l'un après l'autre. « Sa Majesté, dit-il dans le prélude, a bien voulu par lettres patentes savoir l'avis d'un homme aussi enveloppé des ténèbres de l'ignorance que je le suis, moi, Frère Hélié, le dernier des Frères Mineurs, qu'on appelle évêque de Périgueux. Pour lui obéir dans la faible mesure de mon exiguité, j'ai étudié le sommaire du procès fait contre la jeune fille, et la sentence qui la condamnait, etc... »

IV. — *Les circonstances de temps et de lieu où s'exerça l'action de Jeanne d'Arc.*

« C'est à peine, lisons-nous dans un document du XIII^e siècle, s'il y a un homme ou une femme dont on ne trouve le nom sur la liste des membres des Tiers-Ordres, fondés tant par les Frères Mineurs que par les Frères Prêcheurs (2). »

En ce qui concerne le Tiers-Ordre franciscain, ces paroles peuvent être prises presque à la lettre, si on les applique à certaines contrées de la France au temps de Jeanne d'Arc. Ces contrées étaient celles où les Franciscains exerçaient une influence prédominante : soit par suite de protections princières, soit par la propagande active de religieux plus renommés ou d'évêques pris parmi les Franciscains, soit par le rapprochement de leurs couvents. Or, ces trois causes occasionnelles de la diffusion du Tiers-Ordre se trouvent précisément réunies dans la Lorraine et le Barrois au temps de Jeanne d'Arc, et aux temps qui précéderent immédiatement.

1. Elie de Bourdeilles, né en 1415, évêque de Périgueux (1439), archevêque de Tours (1468), cardinal (1483), mort en odeur de sainteté, 2 juillet 1484.

2. Tous les historiens qui ont parlé de ce document, y compris M. Siméon Luce, l'attribuent au chancelier de Frédéric II, Pierre de la Vigne. C'est une erreur. Le document se trouve, en effet, dans le recueil des lettres du chancelier; mais le titre et plus encore le contenu indiquent que ce document émane de l'épiscopat italien. Les auteurs, en effet, de cette pièce vont jusqu'à dire : « L'élan qui emporte vers les *Mendiants* est tel, qu'il ne nous restera bientôt plus qu'à louer nos cathédrales comme magasins... » (Lemonnier, *Hist. de saint François*, t. II, p. 10, à la note.)

1^o Les faveurs princières.

Jusque vers la fin du *xiv^e* siècle, les Franciscains, plus spécialement adonnés à la prédication populaire, avaient laissé à d'autres religieux la primauté dans le haut enseignement, à la cour des princes comme dans les chaires des universités. Le célèbre plaidoyer de Fr. Jean Vital, pour la défense de l'Immaculée Conception, prononcé dans le cloître des Mathurins en présence de Charles VI (1387), changea la face des choses. A la suite de ce plaidoyer, le roi et son frère Louis, duc d'Orléans, prirent ostensiblement leurs confesseurs dans la famille franciscaine. Mais déjà, le vieux duc Jean de Berry, frère de Charles V, un des premiers chefs de ce parti armagnac qui devait être plus tard le principal appui de Charles VII et de l'indépendance nationale, avait pour confesseur Fr. Jean Arnaud, plus tard évêque de Sarlat (1411).

Après la mort du vieux duc (1416), la reine Yolande, belle-mère de Charles VII, alors encore Dauphin, exerça sur celui-ci une véritable tutelle. Épouse de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et roi titulaire de Naples, fille de Yolande de Bar et de Jean I^{er}, roi d'Aragon, petite-fille du duc Robert de Bar et de Marie, la plus distinguée des sœurs de Charles le Sage (Charles V), elle joignait à la solidité barroise, l'énergie et la vivacité catalanes, la gracieuse courtoisie de la Maison de France. Avant comme après le décès du roi Louis II, son époux (1417), elle se plut à marquer hautement ses préférences pour les Franciscains, et à les combler des plus insignes faveurs. Par ses soins, sa fille Marie, épouse de Charles VII, eut pour confesseur Fr. Jean de Raffanel, duquel nous avons déjà parlé (p. 49 et 26). Dès l'introduction en France des Frères Mineurs Observants, Yolande les prit ouvertement sous sa protection spéciale, et favorisa grandement leur extension ; plus tard, elle fit partager ses sentiments à Charles VII. Ainsi, grâce à elle et à son royal gendre, le mysticisme de saint François eut en nos contrées une renaissance admirable.

Cette prédilection très avérée de la reine Yolande pour les Franciscains n'était pas seulement en elle l'effet d'un sentiment personnel. En devenant l'épouse du roi Louis II, duc d'Anjou, elle avait en quelque sorte épousé toutes les traditions de la dynastie angevine. Or, l'attachement à la famille franciscaine était, de vieille date, une des traditions les plus chères de cette dynastie. En souvenir de saint Louis, évêque de Toulouse, mort en

1297 sous l'habit des Frères Mineurs (1), tous les rejetons de la Maison d'Anjou avaient la prétention d'appartenir en quelque sorte par droit de naissance à l'Ordre séraphique. La plupart des princes et princesses de cette Maison tinrent à honneur de se faire représenter sur leurs mausolées avec la livrée de saint François.

Revêtue elle-même de cette livrée, très assidue aux réunions du Tiers-Ordre à Angers, Yolande y entraîna les plus grandes dames de sa cour, notamment la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé ; le fait est hors de doute. Par suite, un courant très prononcé vers le Tiers-Ordre s'établit dans tous les pays où s'exerçait l'influence de cette princesse. Le Barrois, auquel Yolande se rattachait par sa mère, ne pouvait y échapper. Toutefois, à supposer que Jeanne d'Arc n'ait pas été enrôlée dans le Tiers-Ordre avant son départ pour Chinon, peut-on admettre que la reine Yolande, qui lui porta de prime abord un si vif intérêt, n'ait pas cherché à l'attirer dans cette association dont elle était une ardente zélatrice ?

2^e L'action des évêques et des prédicateurs franciscains.

Dans la France anglo-bourguignonne, les inquisiteurs de la foi étaient d'ordinaire pris parmi les Frères Prêcheurs. Dans les contrées, au contraire, soumises à l'autorité de Charles VII ou à l'influence de la reine Yolande, ils étaient choisis de préférence parmi les Frères Mineurs.

De même, un grand nombre d'évêques de France furent tirés de l'Ordre de saint François pendant tout le cours du x^v^e siècle. Nous restreignant à la courte période qui précéda immédiatement l'entrée en scène de Jeanne d'Arc (1409-1426), nous trouvons entre autres : 1410, Pierre de Foix, évêque de Comminges, puis archevêque d'Arles ; 1410, Jean Lami, évêque de Sarlat ; 1411, Jean Arnaud. *item* ; 1414, Jean Morin, évêque de ... ; 1424, Bernard de Rappe, évêque de Cavaillon ; 1426, Martin Guiter, évêque de Lectoure : etc.

En Lorraine, le vaste diocèse de Toul, duquel dépendait Domrémy, avait pour évêque auxiliaire, depuis 1422, un Franciscain, Fr. Henri de Vaucouleurs, évêque (Wadingue dit : archevêque) de Chrystopolis. Gardien de Toul lors de son élévation à l'épiscopat,

1. Fils de Charles II d'Anjou, roi de Naples (1283-1309).

il avait été précédemment Gardien de Verdun. Sa piété, son zèle, ses talents, sa réputation comme orateur l'avaient désigné au choix de l'évêque de Toul, Henri de Ville-sur-Ilion. Tandis que ce dernier était retenu dans sa ville épiscopale ou à la cour de Lorraine, par les liens multiples qui enserraient alors les prélats-princes de certains grands sièges, l'évêque auxiliaire parcourait incessamment le diocèse, visitait les moindres bourgades, et se mêlait étroitement aux populations.

On peut se faire une idée de l'impression nécessairement produite par ce prélat, enfant du pays (Vaucouleurs), et, dès avant sa promotion, vénéré comme un apôtre. Le Tiers-Ordre était fier de l'évêque auxiliaire; et partout, le passage de celui-ci provoquait de nouveaux accroissements de la famille franciscaine. Jeanne reçut la confirmation des mains de l'évêque de Chrystopolis, et la vue de l'humble livrée franciscaine, rehaussée par les insignes de l'épiscopat, dut laisser dans l'âme impressionnable de l'enfant un souvenir ineffaçable.

En même temps que les évêques franciscains honoraient grandement l'Ordre séraphique et lui attiraient incessamment de nouvelles recrues, les nombreux prédicateurs du même Ordre faisaient une propagande active. Nous venons de nommer Fr. Henri de Vaucouleurs; précédemment nous avons parlé du fameux Fr. Richard. L'histoire, à la vérité, ne nous dit pas que ce dernier ait prêché en Lorraine, mais elle nous le montre en Champagne, province contiguë. La renommée du célèbre orateur eut vite franchi les distances. En tous les villages situés sur les routes fréquentées, tel qu'était Domremy, les échos de ses prédications étaient rapidement portés par les pèlerins et les commerçants; ils se répercutaient ensuite jusqu'aux moindres hameaux.

3° *Le rapprochement des couvents franciscains.*

Neufchâteau, tout voisin de Domremy, avait eu, dès le milieu du XIII^e siècle, un couvent de Cordeliers. Au temps de notre héroïne, on vénérât dans leur église une chaire dans laquelle avait prêché saint Bonaventure, au cours d'une de ses visites comme général de l'Ordre (1). Ces Pères n'avaient pas tardé à exercer

1. On montrait encore les restes de cette chaire vers la fin du XVII^e siècle.

une influence prépondérante dans la ville et les contrées environnantes. Toutes les assemblées populaires se tenaient sous leur cloître ou dans leur église ; ils étaient les conseillers écoutés et les apôtres vénérés de toute la région, où, du reste, ils étaient seuls.

La même ville possédait aussi un monastère de Pauvres Clarisses, récemment réformé par sainte Colette. En ces temps, tout comme et encore plus que de nos jours, les populations venaient, parfois de bien loin, à ces asiles bénis. En retour de quelque modeste offrande, elles réclamaient, dans les maux qui les affligeaient, de bonnes et compatissantes paroles et les prières des saintes recluses.

Dans le même temps et depuis près de deux siècles, les Cordeliers étaient établis à Toul, centre du diocèse, à Bar et à Verdun. Les Tertiaires réguliers, appelés en Lorraine *Tiercelins*, étaient plus multipliés encore. On comptait aussi de nombreux établissements de *Tiercelines*, vouées à diverses bonnes œuvres, et plus particulièrement à l'enseignement populaire. Au temps de Jeanne d'Arc, en un mot, la Lorraine était toute pénétrée d'une atmosphère franciscaine. Toutes les âmes ardentes en subissaient la douce influence ; comment supposer que Jeanne seule ait pu s'y soustraire ?

Concluons. Oui, Jeanne était Franciscaine, tout nous le dit : les circonstances de temps et de lieu où elle a vécu et exercé son action ; ses relations avec les Franciscains depuis sa première enfance jusqu'à sa captivité ; ses rapports intimes avec sainte Colette et la reine Yolande, les plus ardentes propagatrices du mysticisme franciscain au ^{xv}^e siècle ; le culte qu'elle professa pour le saint Nom de Jésus, alors que ce culte tout récent était pratiqué par les seuls Franciscains et par ceux qui se mettaient sous leur direction ; enfin la conformité de sa vie avec les prescriptions de la règle du Tiers-Ordre. Sans doute, nous n'avons pas apporté de preuves absolument péremptoires ; aussi, n'en avons-nous pas annoncé de semblables. Mais, de tout ce qu'on vient de lire, doit résulter en tout esprit sérieux une très forte présomption en faveur de notre thèse. N'a-t-on pas vu, dans le préambule de cette *Étude*, que nous n'étions pas le seul ni le premier à parler de *Jeanne d'Arc Franciscaine* ?

On peut voir au musée franciscain de notre couvent de Marseille un émail ancien représentant Jeanne d'Arc en costume de

BIBL. CONY
O.F.M.
WUCHEN

guerrière. Tout autour du médaillon (1), la corde franciscaine à plusieurs nœuds se détache très ostensiblement sur le fond bleu de l'émail, et forme comme un encadrement à l'héroïne. De quelle époque *précise* est cet objet d'art ? Nous sommes réduit aux suppositions ; mais il nous paraît provenir du ^{xvii}^e siècle. N'est-ce pas tout à la fois une inspiration franciscaine, et l'indice d'une tradition préexistante ? Dieu veuille qu'on en puisse retrouver d'autres témoignages !

Tous les faits allégués dans cette *Étude* sont indéniables. Leur ensemble impose tout au moins cette conclusion : que Jeanne et la famille franciscaine ont été unies par les liens réciproques d'une tendre et tout exceptionnelle sympathie. N'est-ce pas assez pour que nous ayons le droit de nous occuper de Jeanne ? Et tous tant que nous sommes de cœurs Franciscains, nous ne cesserons d'appeler de nos vœux les plus ardents le jour où il nous sera permis d'offrir à notre héroïque sœur l'hommage d'un culte public.

Et maintenant, vous qui êtes sainte, priez pour nous : *Nunc ergo, ora pro nobis, quoniam mulier sancta es!* (Judith, VIII, 29.)
Amen!

FR. HENRI DE GRÈZES, *Miss. cap.*

1. De forme ovale, ce médaillon mesure environ 8 centimètres de hauteur, sur $\times$ 5 de largeur. L'héroïne y est représentée debout, les mains jointes, le regard dirigé vers le ciel. La hampe de son étendard est passée entre sa poitrine et son bras gauche. Son casque est à ses pieds. Tout autour de la partie supérieure, entre le personnage et la corde franciscaine, on lit cette inscription : JOANNA D'ARC AURELIANENSIS VULG^r PUC. (Jeanne d'Arc d'Orléans communément appelée la Pucelle.)



AUTRES PUBLICATIONS DU MÊME AUTEUR

LIBRAIRIE CH. POUSSIELGUE

rue Cassette, 15, Paris :

Vie du R. P. Barré, religieux Minime, fondateur de l'Institut de Saint-Maur. In-8° de 430 pages avec portrait. Prix. 4 fr. »

Histoire de l'Institut des Écoles charitables du Saint-Enfant Jésus, dit de Saint-Maur, avec la **Vie de la Révérende Mère de Faudoas**, 1700-1877. In-8° de 636 pages, avec trois portraits. Prix 5 fr. »

Vie de saint Vernier, martyr, patron des Vignerons en Auvergne, en Bourgogne et en Franche-Comté. In-12 de 300 pages. Prix 2 fr. »

Le Couvent des Capucins de Tarascon, 1612-1790. In-8° de 368 pages, supplément, 48 pages. Ensemble. Prix. . . 3 fr. »

Le Couvent des Capucins de Saint-Tropez, 1617-1790. In-8° de 450 pages. Prix 1 fr. 50

Grand Missionnaire capucin au XVII^e siècle, ou Vie du R. P. Honoré de Cannes. (*Sous presse*).

Librairies diverses.

LIBRAIRIE DELHOMME & BRIGUET

Lyon, avenue de l'Archevêché, 3; — Paris, rue de Rennes, 83:

Vie du B. Félix de Nicosie, des FF. MM. Capucins. 2^e édition. In-12 de xxii-332 pages. Prix 2 fr. 50

Le Sacré-Cœur de Jésus, Études franciscaines. Grand in-12 de 408 pages. Prix 3 fr. »

LIBRAIRIE EMM. VITTE, Lyon, place Bellecour, 3:

Petit Manuel de dévotion à saint Antoine de Padoue. 6^e édition. In-24 de viii-122 pages. Prix 0 fr. 50